

**"Fusillés pour l'exemple,
les fantômes de la République"**



**EXPOSITION PROLONGEE
JUSQU'AU 22 mars 2014**

Une exposition à laquelle Gilles Manceron, coresponsable du groupe de travail de la LDH « Mémoires, Histoires, Archives » a collaboré comme conseiller scientifique. à la Salle des Prévôts – Salon des Tapisseries, place de l'Hôtel de Ville, esplanade de la Libération, à Paris 4^e.

**CEUX QUI Y SONT ALLES L'ONT TROUVEE
PASSIONNANTE ET REMARQUABLEMENT DOCUMENTEE**

**Se battre,
d'Andrea Santana et Jean-Pierre Duret**



Aujourd'hui, pour 13 millions de Français (ou résidents en France), la vie se joue chaque mois à 50 euros près. Derrière ces statistiques, se livrent au quotidien des combats singuliers menés par des hommes et des femmes porteurs de rêves, d'une rage de s'en sortir, d'un désir de révolte et des mots pour le dire. A leurs côtés, des bénévoles se donnent sans compter pour faire exister un monde plus solidaire et plus juste. C'est par le travail de ces bénévoles que ces « invisibles » ne disparaissent pas complètement de notre champ de

préoccupations, même si nous nous habituons à cette France à deux vitesses où être pauvre c'est ne plus être écouté, ne plus être regardé, ne plus être défendu, et au contraire être stigmatisé comme « assisté ». Ce documentaire d'Andréa Santana et Jean-Pierre Duret est plus qu'un film, c'est un geste citoyen qui nous donne à voir une leçon de vie que nous donnent ces démunis.

Jaurès assassiné deux fois

un spectacle de Pierrette Dupoyet

Le spectacle commence le 31 Juillet 1914... Jean Jaurès vient d'être assassiné...Trois jours plus tard, un autre coup de tonnerre bouleverse la France : la guerre éclate. Grâce à Louise, sa femme, nous découvrons l'intimité de ce grand tribun qui croyait en la fraternité et s'est battu toute sa vie pour la paix entre les peuples. Evocation de ses combats et de ses discours humanistes. Le spectacle aborde aussi la peur des jeunes soldats jetés dans la « sale guerre » et se termine par le procès de l'assassin de Jaurès, en 1919 et le verdict...

Au Théâtre de la Vieille Grille du 6 au 13 avril en semaine à 20h30, le dimanche à 15h.

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h .
4 avril : Paris 8/17

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse : <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>. Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine : aller dans la grille sur « l'invité du vendredi »

Parcours communard

mardi 18 mars - 18h

Cette année nous voulons souligner l'apport de la Commune à la démocratie sociale en instaurant un vrai droit au travail et un droit du travail. C'est pourquoi nous proposons de rappeler cette œuvre populaire et humaniste tout au long du parcours, dans le 3^e arrondissement, jusqu'au au Mont-de-piété dans le 4^e arrondissement. Nous nous rassemblerons au Métro Temple dans le 3^e arrondissement de Paris

- **18h00** : Square Dmitrief (Métro Temple). Nous interviendrons au sujet des femmes, de la démocratie sociale et le travail.
- **18h20** : Au numéro 14 de la rue de la Corderie, nous parlerons de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs), du Comité des vingt arrondissements, et de l'œuvre sociale de la Commune.
- **18h40** : Devant la Mairie du 3^e, nous évoquerons des éléments de la politique sociale et solidaire de la Commune au niveau local.
- **19h00** : Devant le Cirque d'Hiver, nous rappellerons le droit du travail, à travers le décret sur le travail de nuit des boulangers.
- **19h20** : Au 87 rue Vieille du Temple, siège de l'Imprimerie nationale, nous évoquerons la démocratie au travail.
- **19h45** : Devant l'Espace des Blancs Manteaux, aux 48 rue Vieille du Temple, comme l'avait décidé la Commune par décret du 7 mai 1871, nous restituerons gratuitement les objets d'une valeur de moins de 20 francs déposés au Mont-de-Piété.

Rendez-vous le mardi 18 mars 2014 à 18 heures au Métro Temple, Paris 3^e

**Prochaine réunion de section
jeudi 10 avril 2014 à 20h**

La réforme pénale à venir

**à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^e Maison Blanche**



Contacts

n°34 - mars 2014

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:
le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013

Permanences étudiants étrangers (RUSF/LDH)
à la faculté de droit le samedi matin de 10h à 12h 12 place du Panthéon 5ème Camille Billmann billmann.camille@neuf.fr Marion Ballet: 06 64 66 78 01

sur le site Tolbiac de Paris 1 le mercredi de 12h à 14h contact : ldhomme513@gmail.com

Ligueurs au prétoire:
Contacts : Marianne Wolff marianne.wolff@wanadoo.fr 01 45 81 69 15

Alice Bertin alice.bertin0086@orange.fr 01 42 72 55 35 06 76 74 81 71

Diffusion des tracts:
Actuellement : marchés Blanqui - Jeanne d'arc - Maison Blanche, Mouffetard le dimanche matin, selon actualité et disponibilités - et d'autres lieux selon les contenus traités
Contact : Martine Common : common.martine@wanadoo.fr

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème

Actualités de la section:

Elections municipales :
La distribution du tract "Les élections municipales concernent tous les citoyens" se poursuit sur les différents marchés de nos arrondissement.
Le prochain week-end des distributions sont encore possibles, et vos contributions seront les bienvenues.

Forum des lycées :
La section 5/13 et la section 14/6 y tiendront un stand Samedi 15 mars après-midi au Lycée Pierre-Gilles de Gennes.

Invitation du MRAP :
La section a répondu à une invitation du comité local du MRAP 5^e/13^e qui "s'inquiète, comme bon nombre d'habitants de nos deux arrondissements, de la montée de l'obscurantisme dans le domaine social, politique et religieux, obscurantisme attisé non seulement par l'extrême droite mais aussi par la droite que l'on qualifiait jadis de républicaine. Les déclarations racistes entendues ces dernières semaines dans les cortèges réactionnaires, la mise en cause mensongère de l'école publique ; les reculs du gouvernement sur le droit de vote des étrangers ; les déclarations de Manuel Valls à l'encontre des Roms ne sont que les derniers exemples d'un climat politique très dangereux. Pourtant les forces démocratiques existent même si elles ne sont pas assez visibles dans nos quartiers."

Le comité local du MRAP avait invité un grand nombre d'associations à une rencontre pour réfléchir à une action locale contre ces atteintes à l'égalité des droits : seule notre section et le NPA ont répondu. Impossible de ne pas constater la difficulté à mobiliser. Et la période électorale n'est pas seule en cause.

Une proposition modeste est à l'étude : faire un départ groupé en autobus (27) à partir du 13ème, avec un ramassage dans le 5ème pour se rendre au rassemblement sur le pont du Carrousel le 1er Mai. L'autobus sera-t-il plein ?

Rencontre avec RUSF -Paris 1 :

Une rencontre à la demande de RUSF destinée à renforcer les liens et envisager les actions communes. Quelques pistes:

- renforcer les liens entre la permanence juridique de Rusf et celle de la Ldh, pour échanger sur les procédures et sur l'évolution de la législation.

- coordonner les dates des différents événements (souvent mensuels) pour éviter qu'ils se chevauchent

- diffusion par RUSF à l'université des informations sur les projections-débats et les cafés-débats de la section, ce qui permettra aussi à la Ldh d'être visible à la fac

- le débat sur le droit d'asile et sur le statut des étudiants devant arriver en avril au Parlement - ce qui coïncidera d'ailleurs avec la campagne de l'Unef sur les étudiants étrangers - organiser la réunion d'un collectif d'associations et de syndicats (Ldh, Rusf, Resf, Gisti, Cimade, Unef, Solidaires) pour définir des revendications précises et mettre en place une mobilisation destinée à les défendre

- s'associer pour mener une campagne auprès de l'administration de l'université pour améliorer la situation des étudiants étrangers

- travailler ensemble au sein d'un éventuel mouvement à venir pour le droit de vote des étrangers

Les activités de la section en avril :

La réforme pénale devant être discutée au parlement à partir du 16 avril, il est envisagé d'aller assister aux débats.

Un tract présentant les propositions de la LDH, éventuellement les comparant à celles contenues dans la réforme pénale, sera diffusé dans différents lieux de nos arrondissements.

Si vous souhaitez participer à cette diffusion faites-vous connaître.

LES REPONSES (REÇUES) AU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES:

Les réponses de Europe Ecologie Les Verts (Y.Contassot)

Chapitre 1 : Institutions et démocratie locale

Il est favorable à ce que les résidents étrangers non-communautaires soient électeurs et éligibles aux élections municipales, régionales, cantonales. Il ajoute "nationales", car en France il y a une citoyenneté de résidence, où existe un droit du sol fonde.

Concernant le fonctionnement des conseils de quartier il se prononce pour l'inscription obligatoire des vœux au Conseil d'arrondissement, pour une indépendance totale des CQ par rapport à la Mairie, pour une augmentation de leur budget avec un libre choix d'affectation et une capacité réelle d'informer les habitants.

Pour rendre transparentes les décisions d'attributions il préconise un affichage des critères qui ont dicté les décisions sur les panneaux de la mairie et sur le site internet.

Pour encourager la citoyenneté locale il propose un référendum d'initiative citoyenne, (pas décisionnaire, mais élément nécessaire de la discussion) et l'inscription obligatoire d'un sujet dès lors que 1000 citoyens le demandent. Ceci nécessitera une vraie pédagogie des problèmes soulevés. Il propose encore de relancer le CICA qui ne s'est pas réuni depuis plusieurs années, avec la mise à disposition de moyens humains et financiers du bureau du CICA (à créer).

Chapitre 2 : Logement

Il propose l'arrêt des constructions de bureaux pour privilégier les logements (ZAC Paris Rive Gauche), la transformation des bureaux vides en logements, un droit de préemption dans le diffus. Actuellement la préemption ne concerne que les immeubles entiers. Pouvoir préempter des logements isolés permettrait d'intégrer des logements sociaux dans de l'habitat "ordinaire" et protégerait la mixité sociale. Il donne l'exemple de Saint-Ouen où le prix au m² est plafonné: si le propriétaire souhaite vendre plus cher la mairie a le droit de préempter le logement.

Il prévoit de développer le nombre de résidences sociales dans l'arrondissement, une mise en oeuvre réelle du DALO, une utilisation accrue du FSL, un accompagnement social plus anticipé et approfondi.

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage il fait remarquer que c'est lui qui a porté les 2 projets à Vincennes et Boulogne. Il est favorable à la création d'une aire dans le 13^e, précisément sur Paris Rive Gauche, par exemple à la place du duo des tours de Jean Nouvel. A Paris il y a besoin de petites aires, d'une vingtaine de places

Chapitre 3 : Action sociale, enfance et santé.

Concernant les Mineurs Isolés étrangers il propose une intervention systématique auprès des services concernés, et une interpellation publique en cas de difficulté.

Il poursuivra les parrainages républicains de familles sans-papiers et les jeunes majeurs.

Il soutiendra les associations qui agissent en matière d'information sur la contraception et soutiendra les structures qui pratiquent l'IVG.

Chapitre 4 : Sécurité et libertés.

Il est favorable à l'augmentation des pouvoirs de police du Maire de Paris en application du droit commun, et à la création d'un service de prévention des récidives, comme à Toulouse. Il s'agirait d'un corps intermédiaire, de préférence des fonctionnaires, qui serait en capacité d'intervenir pour traiter les problèmes d'environnement, de vivre ensemble 24h sur 24. Il s'agirait d'un traitement local, de même nature que l'ilotage.

La protection des biens et des personnes doit par contre rester du domaine de l'état.

Il s'opposera absolument à des arrêts anti-mendicité pris par le Préfet de police de Paris et ne financera pas l'installation de caméras de surveillance dans l'espace public.

Les réponses du Front de gauche (Jean-Claude Coqueret)

Chapitre 1. Institutions et démocratie locale.

Le candidat du Front de Gauche se dit défavorable au cumul des mandats et s'engage à ne pas le pratiquer.

Il est favorable à ce que les résidents étrangers non-communautaires puissent être électeurs et éligibles aux élections municipales Et aux autres élections locales (régionales, cantonales)

Le pouvoir d'agir des conseils de quartier sera renforcé : convocations aux assemblées plénière au moins une fois par trimestre, nombre de leurs vœux votés en plénière non limité et examinés en conseil d'arrondissement et transmis au conseil de Paris, bureaux d'animation composés pour plus de la moitié de citoyen-nes tiré-es au sort .

Les conseils de quartier doivent disposer de ressources propres accrues venant du budget municipal pour des aménagement locaux.

Le budget de l'arrondissement, et de la Ville de Paris devront faire l'objet d'une procédure de budget participatif avec définition de priorités par les habitant-es et affectations des moyens .

Les conseils de quartier se coordonnent au moins une fois par an en assemblée citoyenne pour des questions transversales (par ex réseaux de transports, d'énergies, des déchets, de communications)

Le compte-rendu annuel de mandat de la majorité municipale de l'arrondissement ou du département où la population doit quémander le droit de poser une question doit être remplacé par un forum annuel de bilan de l'ensemble des élu-es (majorité et opposition) co-organisé avec les animateurs des conseils de quartier.

La commission d'attribution des logements sociaux du 13^e attribuée à partir d'une extraction du fichier des demandeurs de l'arrondissement, mais les associations qui siègent à la commission comme les citoyen-nes ne peuvent contrôler cette pré-sélection. Les réunions de commissions devraient être publiques (avec le respect de l'anonymat des demandeurs) et un débat public annuel organisé en mairie à partir de l'analyse des besoins de logements à partir du fichier des demandeurs de logement .

Sur l'attribution des places en crèche comme sur les subventions, l'information et la communication sur les critères d'attribution doit être améliorée.

Le débat en conseil d'arrondissement lors du vote des subventions doit permettre au public de poser des questions écrites ou orales .

Sur les questions de démocratie locale:

- mise en place d'un conseil consultatif de résidents étrangers

- tirage au sort de conférences consultatives de citoyens sur des questions locales

- affichage de données concernant notre arrondissement (pollution de l'air, chômages, loyers etc.) sur internet et les bâtiments publics

- référendum locaux d'initiative populaire s'imposant aux élu-es

- soutien aux étrangers sans papiers

- concertation des élu-es avec les associations sur les grands projets d'aménagement de notre arrondissement avant discussion dans les conseils de quartier et au conseil d'arrondissement

La mairie doit respecter l'obligation de réunir des CICA avec les associations tous les trimestres sur les thèmes proposés par les habitants, les associations ou les conseils de quartier . Une information doit être organisée auprès des habitant-es sur l'organisation de ces réunions .

Chapitre 2 : Logement

Dans le 13^e arrdt. le nombre de logements sociaux est supérieur à 25%.

La question du logement se pose à l'échelle du grand Paris, voire de la région Ile-de-France. Chacun doit pouvoir se loger sans y affecter plus de 25 % environ de ses revenus ; et chacun doit pouvoir choisir en fonction de sa situation personnelle (âge, enfants, lieu de travail par exemple) le type de logement qui peut lui convenir.

1. Le coût de production du logement dépend d'abord de celui du terrain à bâtir. C'est pourquoi l'agence foncière du grand Paris doit pouvoir préempter de vastes terrains, et d'abord dans les zones déjà urbanisées, afin d'éviter la spéculation des propriétaires privés : friches industrielles actuelles et terrains dégagés par le démantèlement progressif de l'autoroute urbaine du périphérique parisien et de tous ses accès à partir de la A 86.

2. Ensuite, il faut construire en priorité des logements locatifs adaptés aux revenus actuels des travailleurs et à leurs besoins. Cela suppose, dans le 13^e, l'intervention des bailleurs sociaux, dans lesquelles les associations de locataires doivent être représentées à la direction ; et la révision de tous les plans d'aménagement des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) de notre arrondissement (Paris Rive Gauche, place de Rungis) avec création de nouvelles zones d'aménagement faisant la couture entre l'ancien département de Paris et sa petite couronne.

Les terrains libres devenant rares, nous proposons de:

- refuser toute rétrocession des terrains publics au privé

- acheter des logements en usant du droit de préemption de la Ville

- mettre en oeuvre le droit de réquisition

- transformer les bureaux vides en logements

- développer des formes d'habitat solidaire et coopératif

3. Par ailleurs, les situations d'urgence appellent l'application de la loi de réquisition des logements vides et l'interdiction des expulsions de locataires sans relogement.

4. accélérer les rénovations pour réduire les charges, améliorer le confort et augmenter les surfaces (ajout de balcons...) en consultation avec les locataires et en garantissant le maintien dans les lieux.

Devant la montée des prix de l'énergie (pétrole, gaz), il faut d'abord rénover tous les logements sociaux actuels qui sont nombreux dans notre arrondissement, sans augmenter les loyers et les charges. La responsabilité en incombe aux sociétés de HLM, avec des prêts bonifiés, en faisant participer les habitants et leurs associations de locataires à la rénovation et en garantissant leur maintien sur place.

Améliorer l'accueil des populations en précarité en développant des modes de logement variés adaptés à chaque situation et permettant une réinsertion progressive (habitats collectifs, « louez solidaire », pensions de famille...)

Respecter les propositions des résident-es des foyers de migrants et de leurs représentant-es dans les projets de réhabilitation

Développer l'accueil des femmes victimes de violences

Développer le nombre de résidences sociales Tout en veillant à ne pas faire de ce mode de logement la réponse au manque de logements sociaux et en veillant à ce que les personnes soient dans un réel parcours vers le logement

Sur les expulsions:

Les élu-es doivent être informé-es par le commissariat de toutes les demandes d'expulsion sur l'arrondissement , travailler aux solutions possibles en lien avec les services sociaux et s'opposer à toute expulsion sans réelle solution de relogement . Les personnes convoquées au tribunal d'instance pour une expulsion doivent être informées par écrit de la possibilité de trouver un accompagnement au point d'accès au droit du 13^e

Il agira pour atteindre l'objectif de création de 200 places dans les aires d'accueil des gens du voyage figurant dans le PLU de Paris de 2006. Le vote du conseil de Paris n'ayant toujours pas été mis en oeuvre, les blocages doivent être levés au niveau parisien.

Il est favorable à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans l'arrondissement , si besoin, dans une perspective parisienne et régionale.

Chapitre 3 : Action sociale, enfance et santé

Sur la prise en charge des Mineurs isolés étrangers: le département de Paris doit assumer sa mission de prise en charge et ne pas laisser des jeunes à la rue et sans suivi éducatif. Tout doit être mis en oeuvre pour qu'à 18 ans les jeunes puissent avoir leur titre de séjour, poursuivre leurs études et avoir accès au travail . La circulaire Taubira qui a eu pour objectif de mieux répartir les prises en charge par les départements ne doit pas aboutir à des non prises en charge de jeunes. Les jeunes doivent être informé-es de leurs droits et avoir accès aux associations .

Il s'engage à organiser des cérémonies de protection par « Parrainages républicains » pour les enfants scolarisés dont les parents sont sans papiers avec une publicité dans l'arrondissement et un affichage notamment dans les écoles et collèges en direction des familles ce qui n'est pas le cas actuellement

Parrainages également pour les jeunes majeurs scolarisés en lien avec les équipes d'enseignants des lycées de l'arrondissement

Il soutiendra les associations et les structures qui agissent en matière d'information sur la contraception et les structures qui pratiquent l'IVG. Les municipalités ont des compétences en matière d'information , de soutien aux associations, d'accès au droit , de locaux associatifs ...

Chapitre 4 : Sécurité et libertés

Les réglementations de la circulation et de l'hygiène relèvent des prérogatives des maires dans toutes les communes, sauf à Paris. Cela constitue une exception qui entrave l'initiative des citoyens, notamment en matière de circulation.

La question de l'intégration de Paris dans le droit commun est en cours de discussion parmi les candidats de notre liste

Il s'opposera à d'éventuels arrêtés anti-mendicité pris par le Préfet de police de Paris et ne financera pas l'installation de caméras de surveillance dans l'espace public.